

## Règlement intérieur

### Article 1 : Objet et public

Un service de portage de repas à domicile fonctionne depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, afin de servir les personnes âgées et handicapées résidant sur le territoire de la Communauté de Communes d'Astarac Arros en Gascogne.

### Article 2 : Composition

Le repas servi comprend :

- |                               |  |        |
|-------------------------------|--|--------|
| - 1 potage                    | - 1 plat de légumes verts ou féculents | - pain |
| - 1 entrée (chaude ou froide) | - 1 fromage ou un produit laitier      |        |
| - 1 plat protidique           | - 1 dessert                            |        |

### Article 3 : Fonctionnement

- Jours de livraison : Les repas sont servis au domicile des demandeurs, du lundi au vendredi, en liaison froide.

A la demande du bénéficiaire, les repas des samedis et dimanches pourront être livrés le vendredi.

- Commande : Le prestataire se charge de demander aux usagers, d'une semaine sur l'autre, les jours de la semaine auxquels, ils souhaitent être livrés.

- Nombre de repas : Un seul repas par jour sera livré pour chaque bénéficiaire.

- Régime : à la demande du bénéficiaire, des menus sans sel et/ou sans sucre pourront être confectionnés, sans incidence sur le prix de vente.

- Remise en température : Les plats peuvent être réchauffés au four à micro-ondes ou selon une méthode traditionnelle.

### Article 4 : Tarifs

Le prix du repas est fixé à 10 €18.

Le CIAS se réserve le droit de modifier le prix du service. Il en informera alors systématiquement tous les demandeurs, par écrit, au moins un mois avant le changement de prix.

### Article 5 : Facturation et règlement

Une facture détaillée, mensuelle, sera envoyée à chaque bénéficiaire du service.

Cette facture devra être réglée de la façon suivante :

Par chèque libellé à l'ordre du « Trésor Public » et retourner à l'adresse suivante :

Trésorerie de Mirande Place de la République 32 300 Mirande

### Article 6 : Annulation

Tout repas commandé, dont l'annulation n'a pas été demandée au moins 48 heures à l'avance sera facturé, sauf cas de force majeure.